

Reçu en préfecture le 30/04/2020





ID: 093-229300082-20200423-2020_04_23_002-DE



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 23 avril 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany







Délibération n° II du 23 avril 2020

INTERVENTIONS DU DÉPARTEMENT SPÉCIALES À L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n ° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1e avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- MET À DISPOSITION de l'État, sur sa réquisition, les installations départementales du COSEC de Livry-Gargan afin d'y abriter des personnes fragiles ;
- MET À DISPOSITION de l'Association des sauveteurs dionysiens, pour une durée de deux mois, les véhicules départementaux suivants :
 - *modèle Renault Master immatriculé 5259 XG 93,
 - *modèle Renault Kangoo immatriculé 9159 YM 93,

afin de conduire ses actions de soutien à la population en situation d'urgence sanitaire ;

- APPROUVE le contrat correspondant, dont projet ci-annexé ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de le signer au nom et pour le compte du Département ;
- FAIT DON de repas préparés dans les cuisines centrales du Département au Secours populaire, aux Restos du cœur, à la Croix rouge française, à la Boutique solidarité de Gagny, au Samu social de Paris, au Secours islamique, à l'Amicale du Nid, à La Pépinière d'Aubervilliers, à l'Épicerie solidaire Wicasaya de Bobigny, à La soupe de Rachida de



Envoyé en préfecture le 30/04/2020

Reçu en préfecture le 30/04/2020

Affiché le



Neuilly-sur-Marne, à l'Association des jeunes du Pavé neuf de Noisy-le-Grand, à l'Association Blanc Beur Noir de Drancy, à L'aurore de Montreuil, à CADA Coallia de Livry-Gargan au Refuge de Pantin, à Emmaüs Alternatives de Montreuil, aux associations La Petite Liberté et 7dreams de Saint-Denis, à l'association Les Chemins du cœur de Bondy, à l'association Agir pour tous de Bondy, à Droit au logement Saint-Ouen, aux centres communaux d'action sociale de Saint-Ouen, Sevran, Livry-Gargan, Stains et Aubervilliers, au Centre social Jacques Prévert de Gagny et au Centre social SFM de Montreuil;

- FAIT DON à Interlogement Cap Chanzy de changes pour bébés, de petits pots et de lait en briques ;
- FAIT DON à Basiliades 93 de changes pour bébés et de lait en briques ;
- APPROUVE le contrat type ci-annexé à conclure avec Interlogement Cap Chanzy, et avec Basiliades 93 ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de les signer au nom et pour le compte du Département ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de prendre toutes dispositions propres à l'exécution de la présente délibération et de fixer la durée d'application de chacune de ses dispositions.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		'	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le